

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE POUR **L'ANNEE 2026-2027**

Pour les personnes mineures (à remplir par le représentant légal):

Je soussigné(e)

demeurant à

donne l'autorisation pour (nom et prénom du mineur):

.....

à l'école municipale de Musique de Sailly-Labourse de réaliser des photos, des vidéos ou des captations numériques dans le cadre de l'activité et m'engage à ne pas diffuser des photos, des vidéos ou des captations numériques sur les réseaux sociaux.

Pour les personnes majeures:

Je soussigné(e):

demeurant à:

autorise l'école municipale de Musique de Sailly-Labourse à réaliser des photos, des vidéos ou des captations numériques dans le cadre de l'activité et m'engage à ne pas diffuser des photos, des vidéos ou des captations numériques sur les réseaux sociaux.

Fait à Le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé"):

Les photos, vidéos et captations numériques pourront être exploitées et utilisées directement par l'école municipale de Musique dans le journal communal ou sur le Facebook de Sailly-Labourse.

L'école municipale de Musique, bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et s'engage à n'utiliser les photographies, les vidéos ou les captations numériques de la présente que dans les supports nommés ci-dessus.

École municipale de Musique de Sailly-Labourse

Fiche d'inscription

2026 - 2027



I.P.N.S - Ne pas jeter sur la voie publique

**88 bis route Nationale
tél: 06 28 90 43 53**

Permanences d'inscription

* Au **Forum des Associations** le 29 août 2026 au stade municipal de Sailly-Labourse de 14h à 17h

* Aux **Portes Ouvertes** les samedis 5 et 19 septembre à l'école de Musique de 9h30 à 12h

Il suffira de compléter et signer le document ci-joint, l'autorisation de droit à l'image, ainsi que le règlement. Aucun élève ne sera accepté s'il manque un de ces documents.

Tarifs

	<u>Temps par semaine</u>	<u>Pour les saillygeois</u>	<u>Pour les extérieurs</u>
Étude du solfège (adultes et enfants à partir de 5 ans): cycle 1	1h	40 euros	60 euros
Etude du solfège (adultes et enfants): cycle 2	1h15	50 euros	75 euros
Instrument	30 minutes	55 euros	80 euros
Orchestre des jeunes (à partir du niveau instrumental 1er cycle 2 jusqu'à la fin du 1er cycle)	45 minutes	GRATUIT	GRATUIT
Ensemble de cuivres à partir de la fin du 1er cycle jusque fin 2ème cycle	45 minutes	35 euros	50 euros
Harmonie obligatoire à partir du début du 2ème cycle instrumental	1h	GRATUIT et OBLIGATOIRE	GRATUIT et OBLIGATOIRE
Atelier chant - musique actuelle (à partir de 12 ans)	45 minutes	40 euros	60 euros
Atelier guitare (à partir du 1er cycle 3) - Youkoulélé (à partir du 1er cycle 2)	45 minutes	35 euros	50 euros
cours MAO - Musique assistée par ordinateur	30 minutes	35 euros	50 euros

Le règlement des inscriptions seront à effectuer à la trésorerie de Béthune, dès la réception du titre de recette.

Reprise des cours de Musique

Les cours de musique pour les **anciens élèves** reprendront la semaine 37, du lundi 7 au samedi 12 septembre.

Les cours de musique pour les **nouveaux élèves** reprendront la semaine 38, du lundi 14 au samedi 19 septembre.

Bulletin d'inscription à l'école municipale de Musique de Sailly-Labourse

Année 2026 - 2027

Nom et Prénom de l'élève:

Date de naissance: / /

Adresse postale:
.....

Adresse Mail:

Numéro de téléphone: / / / /

Noms, Prénoms et téléphones du ou des responsables légaux (si élève mineur):

1..... / / / /

2..... / / / /

Classe de Formation Musicale - Niveau:

1er Instrument pratiqué: **Niveau:**

2ème Instrument pratiqué: **Niveau:**

Options supplémentaires (au choix):

☐ Chant - Musique actuelle ☐ Ateliers guitare ☐ Classe MAO
(Musique assistée par ordinateur)

Date: **Signature:**

Mention d'information obligatoire: La commune de Sailly-Labourse, dont le responsable de traitement est Madame le maire, Odile Gautier collecte et traite ses données à caractère personnel vous concernant dans le cadre d'une mission de service public afin de permettre la gestion des inscriptions à l'école municipale de Musique. Les données sont traitées par les services de l'école de Musique et le prestataire Berger Levrault, et communiquées à SGC (Service Gestion Comptable) de Béthune. Elles sont conservées en mairie pour une période de 10 ans. Passé ce délai, elles seront détruites dans le cadre des règles légales de conservation prescrites par les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes {...} dans leurs domaines d'activité spécifiques (référence: DGP/SIAF/2014/006). Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime et si une obligation légale ne s'y oppose pas. Pour exercer vos droits, en ligne via la plateforme dédiée sur le site <http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/sailly-labourse>. Un formulaire papier de demande d'exercice de droits est également disponible en mairie. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) si vous le jugez utile.